

## CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE

### Premier projet de résolution CA21 220189 adopté en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003)

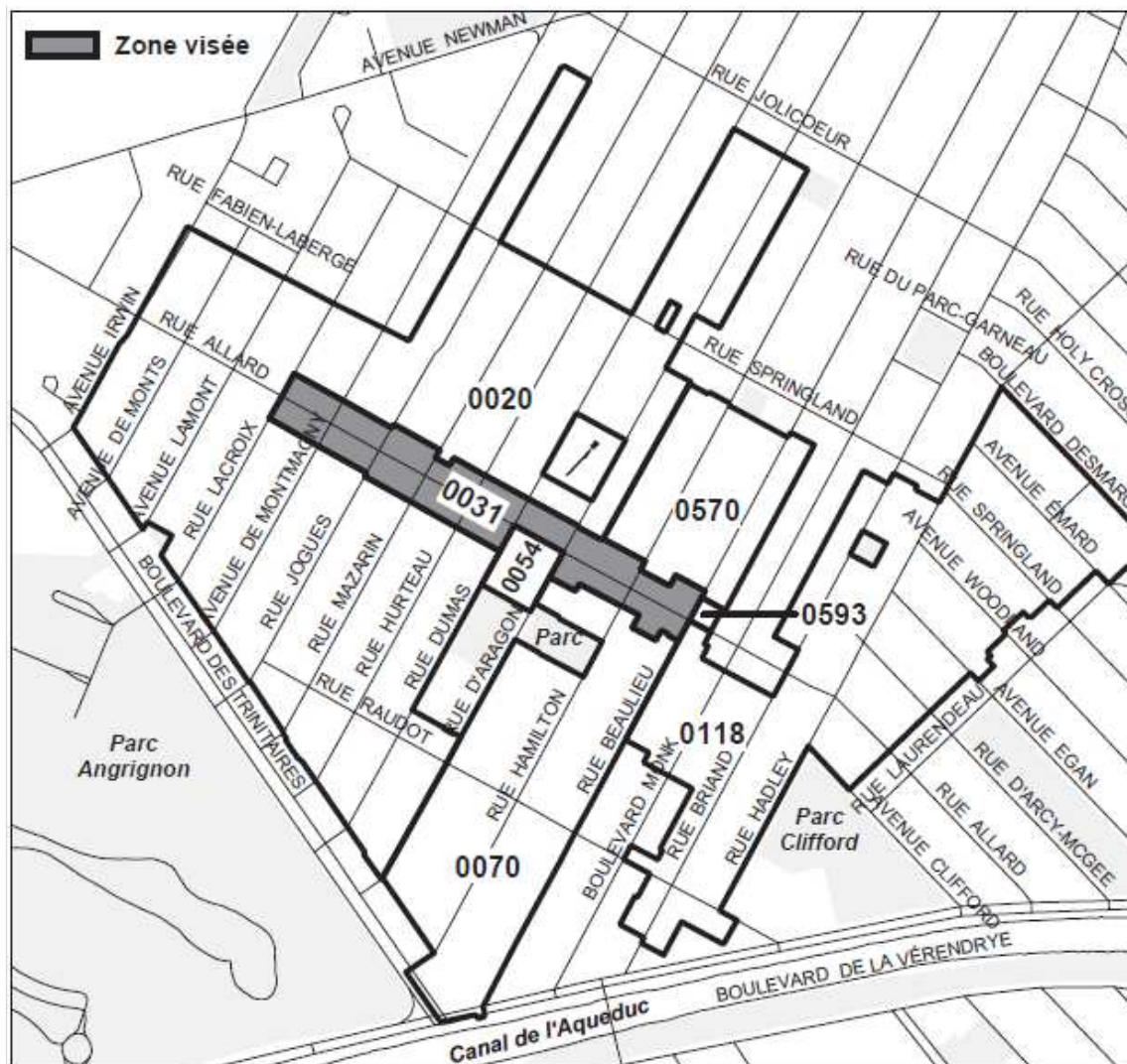
À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA21 220189 autorisant les usages « activité communautaire » et « bureau » pour le bâtiment situé au numéro civique 2685-2687, rue Allard (dossier 1218678009) :

**PRENEZ AVIS** que, à la suite de l'adoption du premier projet de résolution indiqué ci-dessus lors de sa séance ordinaire du 7 juin 2021, le conseil d'arrondissement tiendra une consultation publique écrite jusqu'au **29 juin 2021**, en conformité avec les arrêtés ministériels en vigueur et la résolution CA21 220189.

Ce premier projet de résolution vise à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 2685-2687, rue Allard, les usages « activité communautaire » et « bureau », et ce, malgré les articles 137 (usages prescrits à l'Annexe A) et 177 (classe d'occupation A, autoriser un usage de la famille commerce au rez-de-chaussée et aux niveaux inférieurs au rez-de-chaussée) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

Ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Le territoire concerné par ce projet particulier comprend la zone visée 0031 ainsi que les zones contiguës 0020, 0054, 0070, 0118, 0570 et 0593 toutes situées sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, tel qu'illustré ci-dessous :



Le sommaire décisionnel ainsi qu'une présentation expliquant le projet de résolution et les conséquences de son adoption sont accessibles sur le site internet de l'arrondissement dont l'adresse est : [montreal.ca/articles/consultations-ecrites-dans-le-sud-ouest](http://montreal.ca/articles/consultations-ecrites-dans-le-sud-ouest)

Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ce premier projet de résolution jusqu'au **29 juin 2021** de la manière suivante :

- par la poste, à la Division du greffe de l'arrondissement du Sud-Ouest, 815, rue Bel-Air, 1<sup>er</sup> étage, Montréal (Québec) H4C 2K4;
- en écrivant un courriel à l'adresse : [greffesud-ouest@montreal.ca](mailto:greffesud-ouest@montreal.ca);

- en complétant le formulaire sur le site : [montreal.ca/articles/consultations-ecrites-dans-le-sud-ouest](https://montreal.ca/articles/consultations-ecrites-dans-le-sud-ouest).

Si la demande est transmise par courrier, elle doit être obligatoirement reçue à l'adresse mentionnée au plus tard le **29 juin 2021** pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'une adresse courriel ou un numéro de téléphone afin qu'il soit possible de la contacter facilement. L'objet du projet concerné doit également être mentionné.

Fait à Montréal, le 14 juin 2021.

Le secrétaire d'arrondissement,

Sylvie Parent, notaire